# SOLODOR BOISÉ

**CONCENTRÉ A DILUER NETTOYANT PROFESSIONNEL DESTRUCTEUR d'ODEURS à FONCTIONS BACTÉRICIDE LEVURICIDE pour SOLS et SURFACES LESSIVABLES**

## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base de fonctions tensio-actives non ioniques, d'extraits odorants de fleurs, d'agents bactéricides cationiques.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l' homme et des animaux.

## CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

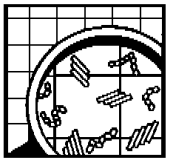

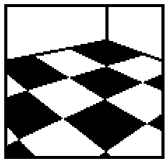

| | |
|---|---|
| . ETAT PHYSIQUE | : Liquide limpide. |
| . MASSE VOLUMIQUE | : 995 g/l +/- 20 g/l. |
| . pH PUR | : 5,8 environ. |
| . pH à 5 % | : 5,1 environ. |
| . INFLAMMABILITE | : Ininflammable. |
| . COULEUR | : Vert. |
| . ODEUR | : Boisé. |
| . BIODEGRADABILITE | : Facilement biodégradable OCDE 301F |
| . TENSION SUPERFICIELLE à 5 % | : 36,8 dyne/cm. |

## PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. Miscible dans l'eau en toutes proportions.
. Stable en eau de dureté élevée.
. Economique, s'utilise à faible concentration.
. Non corrosif, non caustique.
. N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, émail, polycarbonate, textile, etc...
. Triples fonctions : **NETTOYANT**, **DÉSINFECTANT**, **DESTRUCTEUR d'ODEURS.**
. **Détergent** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.

. Efficacité **BACTÉRICIDE** en conditions de saleté conforme à les normes **NF EN 1040** à la concentration de 3 % v/v (5 minutes) **et NF EN 1276** ( P.V NL/01075/1 ) à la concentration de 4 % v/v ( 5 minutes) sur souches tests suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| - *Pseudomonas aeruginosa* | CIP 103 467 | - *Escherichia coli* | CIP 54 127 |
| - *Staphylococcus aureus* | CIP 4.83 | - *Enterococcus hirae* | CIP 5855 |

. Efficacité **LEVURICIDE** selon **NF EN 1275** sur *Candida albicans* à 2 % (pv NL/ 01108/3) ( 5 minutes)

. **Dégraissant et pénétrant**, assure simultanément le nettoyage et la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements thermoplastiques, les surfaces peintes lessivables, etc..., pour la maintenance des locaux, sanitaires, couloirs, halls, vestiaires, dans les collectivités, hôpitaux, grandes surfaces, dans l'industrie.
. **Assainit et neutralise les mauvaises odeurs** dans les locaux : odeurs confinées de vestiaires, d'ambiance humide, salle d'eau, sauna, etc...
. **Par son pouvoir odoriférant puissant**, apporte une odeur fraîche rémanente, fruitée, saine et particulièrement agréable à l'atmosphère des locaux.

Révision n° 5 – HJMJ - 215290

# MODES ET DOSES D'EMPLOI

Débarrasser préalablement les surfaces, matériels des morceaux, particules et autres souillures non adhérentes à l'aide d'une raclette.

Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage.

Dans l'eau froide ou tiède de préférence selon la nature des applications :

**1 / Détergence Désinfection** = solution de nettoyage désinfection en conditions de saleté à raison de 1 partie de produit pour 25 parties d'eau.

**2 / Désinfection terminale** = Après pré-nettoyage des surfaces, désinfection terminale en conditions de propreté à raison de 1 partie de produit pour 100 parties d'eau (1 % v/v).

**3 / Destructeur des mauvaises odeurs** = s'utilise par pulvérisation en solution dans l'eau, concentration de dilution de 1 à 3 % à moduler selon le volume des locaux, la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage.

Laisser agir pendant 10 minutes.

**NOTA :** Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires ; terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.

# RECOMMANDATIONS

DANGER

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

Contient
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants - parfums - agents conservateurs

Usage biocide TP 02
CHLORURE DE DIDECYL DIMETHYL AMMONIUM 23.91 g/kg
N-ALKYL ( C12-C18 ) -N,N-DIMÉTHYL-N-BENZYLAMMONIUM 11.93 g/kg
CHLORURE D' ALKYL ( C12/14 ) DIMETHYL ETHYL BENZYL AMMONIUM 11.93 g/kg
Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.
Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage
L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.
Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné
**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :**
Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

S.G.C-ZAC LA LOUVADE IV - 67 RUE MERLOT -34130 - MAUGUIO- Tél :04.67.50.09.96 - Fax : 04.67.50.10.78 - SIREN : 810 096 347 www.sgc-pro.com - contact@sgc-pro.com